

CONSTRUCTION ET RISQUES INDUSTRIELS

ASSOCIÉ

- **Yann LE DOUARIN**

yledouarin@lmbeavocats.com

Dans le domaine des risques industriels comme dans celui de la construction, le succès dépend d'une parfaite maîtrise des techniques juridiques de conservation des preuves et d'évaluation des préjudices, de solides connaissances en droit des assurances et d'une longue expérience des expertises judiciaires. Le succès passe aussi par une réelle appétence de l'avocat pour la chose technique et l'ingénierie.

Le cabinet LMBE a acquis une longue expérience dans l'assistance des maîtres d'ouvrage privés et publics, des entreprises générales et des sous-traitants à l'occasion des contentieux ou réclamations survenant avant comme après la réception des ouvrages.

En matière de risques industriels, LMBE assiste régulièrement un constructeur automobile, les équipementiers, des entreprises des secteurs verriers, sidérurgiques, alimentaires et de la construction mécanique dans leurs litiges liés à la fourniture de produits ou machines défectueux.

L'expérience de LMBE a été acquise devant les juridictions judiciaires administratives ou arbitrales ou à l'occasion de médiation ; Yann LE DOUARIN est médiateur du Centre de Médiation de la Filière Automobile.